

## Quelle forme d'imposition choisir en tant que loueur meublé

Par pat43, le 18/03/2008 à 11:09

Bonjour,

J'ai deux biens immobiliers, l'un me rapportant 24000€/an et l'autre en fonction des années peut rapporter 8400€/an, soit 32000€/an. Les deux sont des locations en meublé.

1 Sous quelle forme dois je déclarer mes revenus fonciers pour obtenir le meilleur abattement?

Micro foncier? bic?, formulaire 2044 ou autre?

- 2 Quels sont les seuils?
- 3 Le premier bien a beneficier de quelques travaux de renovation (environ 6000€) Le deuxieme bien s'autofinance et rembourse mon emprunt à la banque. J'ai fais quelques travaux moi meme, puis je déclarer les factures de materiaux pour la renovation de ce second bien?
- 4 Est il plus avantageux de louer a un etudiant (9 mois) qu'a l'année pour obtenir certains abbatements?
- 5 Si mes locataires touchent une allocation logement, cela favorise t'il mes abattements?

Je n'ai pas d'autre revenu étant inscris aux assedics et ne percevant aucune forme d'allocation.

6 quelle est le barème et le montant de la taxe utilisée sur ces revenus fonciers?	
Cordialement,	
PI	
	_

## Par Visiteur, le 18/03/2008 à 19:38

Bonsoir,

Ces appartements sont-ils meublés en respectant dans le sens de la règlementation fiscale des LMP/LMNP ?